

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 21 juin 2013

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} **Commission** - N° CG-2013-3-1-4

Service consulté

**ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
DE LA TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE
D'ELECTRICITE
POUR 2014**

Résumé : Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME) du 7 décembre 2010, le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité fait l'objet d'actualisations annuelles par un arrêté ministériel en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Il est proposé à notre Assemblée :

- d'actualiser pour 2014 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité tel que résultant de ladite loi.

L'article 23 de la loi NOME n°2010-1488 du 7 décembre 2010 concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité précise qu'un arrêté ministériel sera pris chaque année, afin de permettre l'actualisation du coefficient multiplicateur de cette taxe en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation. Cependant, ce mécanisme d'indexation nous oblige à délibérer chaque année avant le 1^{er} octobre au sujet de l'ajustement du coefficient.

L'arrêté d'actualisation pour 2014, qui a d'ores et déjà reçu l'avis favorable de la Commission d'Evaluation des Normes (CCEN), fixe la limite du coefficient à hauteur de 4,22 au lieu de 4,14 en 2013.

Afin de suivre l'actualisation de ce coefficient, je vous propose :

↳ de fixer pour 2014 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité tel que résultant de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME) n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 et de son arrêté d'actualisation pour 2014, à un coefficient multiplicateur égal à 4,22 au lieu de 4,14.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER